



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.35

11 septembre 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 35e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le mardi 16 juillet 1996, à 10 heures

Président :

M. GERVAIS

(Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

COOPÉRATION INTERNATIONALE CONTRE LA PRODUCTION, L'OFFRE, LA DEMANDE, LE TRAFIC
ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES
ACTIVITÉS CONNEXES (suite)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE
PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS (suite)

La séance est ouverte à 10 h 25.

COOPÉRATION INTERNATIONALE CONTRE LA PRODUCTION, L'OFFRE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (suite)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution E/1996/L.22

Mme LEBL (États-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution E/1996/L.22 intitulé «Renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods», appelle l'attention sur le paragraphe 1. Elle fait observer que, bien que le projet de résolution ait un rapport avec la question de la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illégales de stupéfiants et de substances psychotropes et des activités connexes, il aurait dû être soumis sous le point relatif à la coordination des politiques et des activités des institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT dit que le Conseil prend note de cette déclaration.

SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS (A/51/135-E/1996/51) (suite)

M. ZOUBI (Jordanie) dit que la Jordanie, pendant de nombreuses années, était un vigoureux avocat de la paix au Moyen-Orient, position qui finalement a abouti à la signature du Traité de paix avec Israël en octobre 1994. Ce traité a également fourni les grandes lignes d'un modèle de coopération régionale au Moyen-Orient. Le Gouvernement jordanien estime que la paix, marquée par un respect mutuel entre les peuples de la région, est la seule voie d'avenir. Cette paix devrait être globale, juste, permanente et conforme aux dispositions du droit international.

En ce qui concerne la construction de colonies de peuplement israéliennes sur les terres arabes depuis 1967, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tous deux adopté des résolutions condamnant cette pratique, la jugeant un sérieux obstacle à la paix. En dépit des accords signés par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, la permanence des colonies de

/...

peuplement israéliennes constitue une menace pour la sécurité et la stabilité dans la région. La délégation jordanienne invite instamment Israël à cesser de confisquer des terres arabes et de construire des colonies. Le Conseil économique et social devrait maintenir la question à l'étude et faire tout son possible pour que justice soit rendue aux propriétaires véritables des terres confisquées.

M. KAID (Observateur du Yémen) dit que le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest traduit la déception de la communauté internationale devant la politique expansionniste d'Israël qui ne tient pas compte des besoins de la population arabe et va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, constituant de ce fait un sérieux obstacle à la paix au Moyen-Orient. C'est faire un grand tort à la nation arabe que de dire que les Arabes finiront par s'adapter aux répercussions de la politique israélienne.

M. TALBOT (Guyana) dit que les conséquences économiques et sociales négatives de l'occupation israélienne sur les terres arabes continuent à préoccuper sa délégation. Les efforts pour assurer le plein respect de la population palestinienne devraient être intensifiés. Le Conseil économique et social et d'autres organes du système des Nations Unies devraient continuer à examiner la question des territoires occupés.

La séance est levée à 10 h 45.